



Droit des locataires, logement non conforme

Par **annecy74**, le **10/03/2011** à **10:14**

Bonjour,

J'aimerais connaître les droits du locataire relatifs à un logement non conforme et dangereux.

J'ai emménagé dans un appartement mais l'installation électrique n'est absolument pas conforme : des prises sont à nues (caches de prises manquants), des dérivations électriques ont été faites sur certaines prises ce qui risque de provoquer des court-circuits ou surchauffe, le tout étant dans la cuisine. Il y a selon moi risque d'incendie.

L'agence qui gère le bien ne veut pas effectuer les travaux en question dans l'immédiat car leur électricien est, d'après leurs dires, en vacances. Je dois donc vivre pendant au moins 15 jours dans cet appartement. Est-ce qu'il y a moyen de les forcer à intervenir plus vite ? Donc de faire appel à un autre électricien ?

D'autres part, il manque la clef de la serrure et ils estiment que cela n'est pas gênant de vivre juste avec le verrou, sous entendu qu'ils ne voient pas l'intérêt de faire venir un serrurier.

Je précise que j'ai signé un bail avec la mention "sous réserve de travaux"

En vous remerciant pour votre aide.

Par **mimi493**, le **10/03/2011** à **14:49**

Est-ce que l'EDL mentionne

- l'état des prises électriques ?
- l'absence de remise de la clef ?

Par **annecy74**, le **10/03/2011** à **17:23**

oui